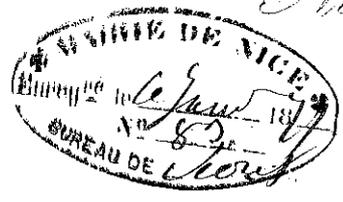


Nice le 3 Janvier 1877

PRÉFECTURE
des
ALPES - MARITIMES



1.^{re} Division

Inventaire des richesses
d'art de la France

Monsieur le Maire,

La Commission chargée de dresser l'inventaire général des richesses d'art de la France a déjà reçu de M. M. les Conservateurs de musée et de M. M. les Archivistes des départements un certain nombre de documents précieux pour la publication qu'elle se propose de faire.

Mais elle a pensé que les bibliothèques des départements pourraient, elles aussi, fournir pour cette grande enquête des renseignements fort intéressants sur les objets de curiosité et le mobilier artistique qu'elle possèdent en dehors de leurs collections de manuscrits, de livres et de médailles.

Je crois donc devoir vous prier, au nom de M. le Ministre de l'Instruction

Monsieur le Maire à Nice.

publique et des Beaux arts de prescrire dans
la bibliothèque publique de la Ville, la
rédaction d'un catalogue des objets qui vous
paraîtront dignes de figurer dans ce vaste
travail, pour lequel je ne saurais trop solliciter
votre plus actif concours.

Vous trouverez ci-joint un modèle d'état.
Il est nécessaire que cet état indique exactement
le n^o sous lequel chacun des objets est inscrit
à l'inventaire.

Dans le cas où cet inventaire n'existerait
pas, vous reconnaîtrez assurément la nécessité
de l'établir, dans l'intérêt même de l'entière
et bonne conservation des curiosités et des valeurs
artistiques possédées.

Je crois utile de vous communiquer une
copie du questionnaire adressé aux conservateurs
des musées, et dont le bibliothécaire devra
tenir compte pour la partie qui le concerne
(objets d'art et curiosités). Je joins également
à la présente dépêche un exemplaire, que

vous voudrez bien me renvoyer quand il aura cessé d'être utile, de la bibliothèque de Versailles, dressé tout récemment, et qui devra servir de modèle pour la classification et les renseignements descriptifs des objets dont il s'agit.

M. le Ministre désire avoir l'état de chacune des bibliothèques avant le 31 janvier 1877. Je vous prie donc de m'adresser celui que j'attends de vous le 25 janvier au plus tard.

Agreez, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

P. Le Préfet.

Le Secrétaire Général délégué,

o' unry